

## BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE ORPI URBAN IMMO

Transaction TTC à la charge de l'acquéreur	
Net vendeur	Habitation et fonds de commerce
Jusqu'à 50 000 €	10% avec un minimum de 4 000 €
De 50 001 à 100 000 €	8,5%
De 100 001 à 150 000 €	7,5 %
De 150 001 à 200 000 €	6,25 %
De 200 001 à 250 000 €	5,5 %
De 250 001 à 300 000 €	5,40 %
De 300 001 à 350 000 €	5,20 %
De 350 001 à 400 000 €	5 %
De 400 001 à 600 000 €	4,95 %
À partir de 600 001	4,5%

Remise de 0,5% POUR LES MANDATS SIMPLES

Honoraires fonds de commerce à la charge du preneur

Vente de biens neufs

En fonction des accords avec les promoteurs

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI Urban Immo – 1 Ter Boulevard De Launay 44100 NANTES**  
 EURL QUALYS au capital de 10 000€/ / RCS n°828 061 077 de Nantes / Carte professionnelle T n°4401 2017 000 018 305 délivrée par la CCI de Nantes-St Nazaire 16 Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes garantie par GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°120234P pour un montant de 120 000€ représentée par Noémie Talbot, Gérante.

Barème mis à jour le 16/01/2024

Location et gestion locative TTC	
Location d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1898, Art 5)	TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m2 de la surface habitable du logement loué	10€ / m2
Frais d'établissement d'un état des lieux ENTRANT. Montant appliqué au preneur et au bailleur par m2 de la surface habitable du logement loué	3€ / m2
Frais d'établissement d'un état des lieux SORTANT. Montant à la charge exclusive du bailleur par m2 de la surface habitable du logement loué. Gratuité si le logement est reloué par nos soins	3€ / m2
Honoraires d'entremise, de négociation et location. Montant à la charge exclusive du bailleur	0 €
Honoraires de location parking ou garage	
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant appliqué au preneur et au bailleur. Honoraires de location calculé sur le loyer annuel.	10 %
Honoraires de location d'un local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant à la charge exclusive du preneur. Honoraires de location calculé sur le loyer annuel	25 %
Ouverture de dossier/entrée locataire	Vacations et débours
Gestion locative	
Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,2 %
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	3 %
Actes techniques – honoraires pour le suivi des travaux/intervention, calculé sur le montant des travaux TTC (charge exclusive du propriétaire)	
Jusqu'à 400 €	Gratuit
De 400 € à 1 000 €	50 €
Au-delà de 1 000 €	5 %
Prestation de bureau et administrative	
Prolongation et annulation congé. Montant à la charge exclusive du locataire	36 €
Déclaration de revenu foncier. Montant à la charge exclusive du bailleur	50 €
Vacation (taux horaire) : suivi sinistre, représentation en AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossier, clôture de compte...	75 €
Montant à la charge exclusive du bailleur	
Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire. Montant à la charge exclusive du bailleur	12 €
Frais d'envoi recommandé	12 €
Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier et/ou avocat. Montant à la charge exclusive du bailleur	150 €
Prestations de service à la carte	
Duplicata de quittance	3 €
Duplicata de contrat de location	10 €
Duplicata autres documents (État des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.) Par document	10 €
Les prestations annexes sont susceptibles d'être revalorisées	